

Les Français contre les franchises

La pilule des franchises médicales ne passe pas ! En effet, 57% des Français estiment que ces franchises sont "une mauvaise chose", voire "une très mauvaise chose" pour un tiers d'entre eux. C'est ce qui ressort d'un baromètre TNS Sofres réalisé pour la Banque postale prévoyance et La Tribune (page 23). Les seniors, forts consommateurs de médicaments, rejettent les franchises à 70%. Enfin, un quart des personnes interrogées estime que cette mesure les incitera à diminuer leur consommation de médicaments.

Au-delà des franchises, ce sondage traduit l'inquiétude croissante des assurés sociaux sur les remboursements par la "Sécu". Ils ne sont plus que 57% à s'estimer satisfaits du niveau de remboursement des médicaments, contre 67% en 2007. En outre, huit Français sur dix se déclarent "pessimistes" sur l'évolution de ces remboursements, les "très pessimistes" gagnant même 7 points par rapport à l'an dernier. Les jeunes, les cadres et les professions libérales sont les plus inquiets (86%).

Autre enseignement : 52% de nos concitoyens estiment que l'Etat doit "tout mettre en œuvre" pour que la "Sécu" rembourse le mieux possible "quitte à augmenter les impôts". En revanche, 38% d'entre eux jugent qu'"il est nécessaire que les Français prennent de plus en plus en charge leurs dépenses de santé", compte tenu de la situation financière de l'assurance maladie.

La baisse de la prise en charge par le régime obligatoire "renforce l'intérêt pour la complémentaire santé", observe Frédéric Chassagne, directeur conseil du planning stratégique chez TNS, dans La Tribune (page 23). En effet, 78% des sondés jugent indispensables de souscrire à une complémentaire santé. Parmi ceux qui sont couverts, 4 sur 10 se déclarent "très satisfaits" de leur complémentaire et 55% "assez satisfaits". Ils s'estiment "très bien remboursés" pour les consultations de généralistes et "assez bien remboursés" pour les médicaments, l'hospitalisation et les consultations de spécialistes. En revanche, ils jugent insuffisants les remboursements d'optique et de dentaire. Dernier résultat : 85% des Français se déclarent satisfaits du rapport qualité-prix de leur complémentaire, mais ils sont de plus en plus nombreux à se renseigner sur les taux de remboursement avant de souscrire.

Bachelot : pas de fermeture d'hôpital

La ministre de la Santé a affirmé hier qu'elle ne fermera "aucun hôpital", lors du Grand rendez-vous Europe 1-TV5Monde-Le Parisien/Aujourd'hui (page 5). Néanmoins, a-t-elle ajouté, certains "services seront transformés" pour "sauver l'hôpital public", a déclaré Roselyne Bachelot. Elle a aussi annoncé que le projet de loi "Santé, patients, territoires" sera présenté "au début de la session parlementaire" à la rentrée, voté "début 2009" et mis en place en 2010. Sollicitée sur les remboursements de l'optique, elle a affirmé qu'il n'était "pas question de revenir sur le remboursement des lunettes par la Sécurité sociale".

Interrogée sur les franchises médicales, elle a indiqué qu'elles avaient rapporté 300 millions d'euros (fin avril) sur les 850 millions prévus en 2008. "C'est un effort pour un certain nombre de nos concitoyens", reconnaît-elle toutefois, en promettant qu'elle mènera "une action continue pour l'accès à la complémentaire santé". Enfin, la ministre de la Santé a annoncé qu'elle allait interdire les cigarettes sucrées, consommées par les plus jeunes.

John Sutton